

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 61 (1920), p. 229-234

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1920__61__229_0

© Société de statistique de Paris, 1920, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 11. — NOVEMBRE 1920

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1920

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION DE M. GABRIEL DELAMOTTE, PRÉSIDENT.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 1920.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

DISCUSSION RELATIVE A LA COMMUNICATION DE M. FERNAND FAURE : « LES CADRES DE LA STATISTIQUE DU COUT DE LA GUERRE »

COMMUNICATION DE M. MICHEL : « LA VALEUR IMMOBILIÈRE DU TERRITOIRE ENVAHI (GUERRE 1914-1918) (FORTUNE PRIVÉE) ET LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS LIBÉRÉES ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION DE M. GABRIEL DELAMOTTE, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. DELAMOTTE, président, qui prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« Nous voici réunis pour reprendre nos travaux après trois mois de séparation; je devrais dire après trois mois de vacances, mais ce mot qui évoque l'idée de plaisir et d'amusement, j'hésite à le prononcer, tant les vacances d'aujourd'hui diffèrent de celles d'avant-guerre, tant de graves préoccupations ne cessent de nous assiéger.

« La situation dans son ensemble ne s'est pas beaucoup modifiée durant ces trois mois. La secousse éprouvée par le monde a été si formidable qu'il ne parvient pas à retrouver son équilibre. La mise à exécution des divers traités ne s'opère qu'avec lenteur et, comme il fallait s'y attendre, se heurte à d'innombrables difficultés. Le bruit du canon ne s'est pas encore apaisé partout et le malaise économique est loin de diminuer. L'aiguillon de la vie chère, vous l'avez sans doute éprouvé cet été, continue à se faire sentir douloureusement, et cela aussi bien dans les campagnes et sur les plages qu'à Paris et dans les grandes villes.

« Soucieux de rétablir un ordre de choses meilleur, les hommes politiques chargés de conduire les peuples, multiplient leurs réunions dans les lieux les plus divers. Et nous avons vu se tenir tout récemment, dans la capitale d'un pays voisin, des assises sans précédent, destinées à éclairer les gouvernements et l'opinion publique; nous avons assisté à une consultation financière d'une ampleur incomparable par le nombre et la qualité des membres qui y ont participé, par l'étendue de son programme.

« La Conférence financière de Bruxelles a largement réalisé les espérances que l'on avait pu fonder justement sur elle. Ceux-là seuls ont été déçus qui s'attendaient à la voir découvrir des remèdes inconnus et d'un effet instantané. On ne saurait trop lui savoir gré d'avoir proclamé une fois de plus et solennellement ce qu'on peut appeler les bons principes, d'avoir fait entendre les conseils de la sagesse et de l'expérience dans l'ordre économique dont les phénomènes, comme ceux de l'ordre physiologique et biologique, évoluent suivant des règles inéluctables.

« Que trouvons-nous, en effet, à la base des multiples recommandations formulées par la Conférence? Le développement intensif de la production, l'économie dans les consommations, le maintien de l'équilibre dans les budgets des grandes collectivités comme dans les budgets des particuliers; le retour à une saine monnaie grâce à la disparition graduelle de l'inflation; le respect de la liberté économique, violée trop souvent, sous des formes diverses, par des interventions non justifiées de l'État. Enfin, la Conférence a tracé un plan ingénieux de crédit international qui constituera une innovation de la plus haute portée, susceptible de rendre de grands services, le jour où ses dispositions seront mises en pratique, soit en totalité, soit en partie.

« La Conférence n'était pas appelée à aborder le chapitre des réparations. Si elle l'avait traité, elle n'aurait sans doute pas manqué de déclarer, au nom de la stricte équité, que les pays sur le sol desquels s'est déroulée pendant si longtemps la lutte soutenue dans l'intérêt commun ont droit à ce qu'il leur soit tenu compte, par leurs alliés plus favorisés, des dommages matériels qu'ils ont subis, sauf recours final contre les coupables. Un arrangement de cette nature ne serait pas seulement conforme à l'idéal de justice. On a toute raison de croire qu'il servirait les intérêts, désormais inséparables et solidaires, de tous les alliés; on peut même dire : les intérêts du monde entier.

« J'ajouterai — pour me justifier de vous en avoir parlé si longuement — que les conclusions de la Conférence de Bruxelles s'appuient sur de nombreuses statistiques et que la mise à jour de ces statistiques, par les soins d'une commission qui ne peut être qu'internationale, a été demandée par une proposition spéciale de la Commission de circulation monétaire et du change.

« Vous savez d'ailleurs qu'en ce moment même une commission internationale des statistiques est réunie à Paris sous les auspices de la Société des Nations. Cette commission a élu comme président M. Luigi BODIO, président de l'Institut international de Statistique.

« Nous ne sommes pas pessimistes », a déclaré le président de la Conférence de Bruxelles, M. ADOR, à l'issue de ses travaux, au représentant de la presse. Pareille opinion est de nature à nous reconforter. En ce qui concerne spécialement la France, elle trouve sa confirmation dans l'examen des statistiques. Le rendement de nos impôts présente des plus-values considérables. Quant à notre commerce extérieur, il accuse une amélioration incontestable. L'augmentation de nos exportations d'objets fabriqués, en particulier, est la conséquence d'une reprise d'activité remarquable malgré les arrêts volontaires trop nombreux qu'a subis la production. Il est à souhaiter que les Gouvernements — dont c'est là vraiment la tâche — sachent, dans les divers pays, parer aux dangers qui peuvent découler de l'état d'esprit d'une partie de la population, à ce péril qui porte un nom russe, le « bolchevisme », mais qui est une sorte de choléra asiatique auquel tous doivent s'opposer. C'est une

grande satisfaction pour nous de constater que, jusqu'ici, le peuple français, grâce à son patriotisme et à son bon sens, a su le mieux se préserver de ce mal hideux. Nous devons espérer qu'il persévéra.

« Je ne voudrais pas retarder la communication de notre collègue, M. MARIN, que vous avez hâte d'entendre. Il me faut cependant retenir encore un instant votre attention.

« Je dois vous faire part de la mort d'un de nos collègues les plus estimés, M. Léon SALEFRANQUE, directeur honoraire de l'Enregistrement.

« C'est avec un profond chagrin que j'ai appris cette mort, car j'avais connu personnellement M. SALEFRANQUE et j'avais pour lui beaucoup de sympathie. Il était attaché à la Direction générale de l'Enregistrement à l'époque où cette administration, sous l'impulsion de son directeur général, M. Fernand FAURE, mit au jour ses statistiques les plus variées et les plus intéressantes. M. SALEFRANQUE prêta à son chef le concours le plus dévoué pour l'élaboration de ces statistiques; la plupart furent publiées dans le *Bulletin du Ministère des Finances*. Peu après, M. SALEFRANQUE fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et directeur de l'Enregistrement à Mont-de-Marsan, puis à Toulouse. Il est mort dans cette dernière ville, moins d'un an après avoir été admis à la retraite.

« Je rappellerai que M. SALEFRANQUE avait été choisi comme secrétaire du Congrès des valeurs mobilières tenu à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900 et qu'il donna tous ses soins à la publication des travaux de cette importante réunion scientifique.

« Enfin, Messieurs, vous verrez une preuve de l'intérêt que M. SALEFRANQUE portait à la statistique et de l'attachement qu'il avait pour notre Société dans le travail considérable qu'il n'avait pas craint d'entreprendre en 1911 et qui a consisté à dresser la « Table alphabétique et analytique des matières contenues dans la collection du *Journal de la Société de Statistique de Paris*, du 1^{er} juillet 1860 au 31 décembre 1910, tomes I à LI ». Nous devons lui être reconnaissants de cette œuvre si utile qui associera indéfiniment son nom à nos travaux. En votre nom à tous, j'adresse à M^{me} Salefranque l'expression de nos bien vifs regrets. »

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

M. le Président adresse les félicitations de la Société à ceux de nos collègues dont les noms suivent et qui ont été récemment nommés ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Grand-croix : M. PALLAIN, gouverneur de la Banque de France;

Commandeurs : MM. BAUDOUIN-BUGNET, DAL PIAZ, ROULAND;

Officiers : MM. BERTILLON, DUCROCQ, HUBER, DE PEYERIMHOFF, DELMAS, AUPETIT;

Chevaliers : MM. GIRARD, DU MAROUSSEM, SOUCHON, TRUCHY, VIDAL, DE VILLE-CHABROLLE, FUSTER.

M. le Président signale la présence à la séance de deux membres honoraires de notre Société : MM. le commandeur Luigi BODIO, sénateur du royaume d'Italie, président de l'Institut international de Statistique, et M. Jose de ELOLA Y GUTIERREZ, directeur général de l'Institut géographique et statistique d'Espagne. Il souhaite la bienvenue à ces hôtes distingués.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 1920

M. le Président met ensuite aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 1920, inséré dans le Journal de juillet 1920. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président annonce qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes en qualité de membres titulaires :

M. Léon HUSSON, docteur en droit, 28, rue du Four (VI^e), présenté par MM. CHEVALIER et GRENINGER;

M. Charles RIST, 18 bis, avenue de Clagny, à Versailles (Seine-et-Oise), présenté par MM. Fernand FAURE et D'EICHTHAL;

M. le docteur LESUR, 4 bis, rue Michel-Chasles (XII^e), présenté par MM. FRÉDET et BARRIOL;

M. René MAUNIER, professeur agrégé de droit à la Faculté d'Alger, présenté par MM. Fernand FAURE et BARRIOL;

M. RENAULT, ancien chef du Service statistique en Algérie, présenté par MM. Fernand FAURE et DELAMOTTE;

M. Robert THOUVIGNON, chef du Service financier, Office des houillères sinistrées du Nord et du Pas-de-Calais, présenté par MM. Maurice THOUVIGNON et BARRIOL.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont la liste sera insérée à la fin du Journal.

Il fait une mention particulière des ouvrages suivants :

Rapports et comptes rendus de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance pendant l'année 1919;

Manuel bibliographique des sciences sociales et économiques, par notre nouveau collègue M. René MAUNIER.

La Législation et la Jurisprudence des voies ferrées de 1914 à 1920, par M. René THEVENEZ.

Protezionisti e Liberisti italiani, de M. Umberto RICCI.

Levantamientos y reconocimiento topograficos et Planimetria de precision, de notre collègue M. Jose DE ELOLA Y GUTIERREZ.

Revue italienne *Metron*, dans laquelle M. Lucien MARCH a écrit un remarquable article sur la méthode statistique.

DISCUSSION RELATIVE A LA COMMUNICATION DE M. FERNAND FAURE : « LES CADRES DE LA STATISTIQUE DU COUT DE LA GUERRE ».

M. le Président donne la parole à M. MARIN pour développer sa communication sur « Le coût de la guerre ».

M. MARIN expose que, à son point de vue, il est difficile d'établir un cadre général des éléments du coût de la guerre avant d'avoir exploité, d'abord, les divers éléments provenant des sources de statistiques très déterminées dont on dispose.

Il détermine ainsi ces éléments :

- 1^o Pertes de l'armée de terre en hommes;
- 2^o Pertes sur mer en hommes, en tonnage et en marchandises;
- 3^o Victimes de la population civile;
- 4^o Frais de guerre incombant à l'État;
- 5^o Dommages de guerre, selon la loi sur les dommages de guerre et le traité de Versailles;
- 6^o Dommages indirects subis par la nation.

Sur le premier élément, le conférencier indique successivement les méthodes statistiques employées dans ce travail en Angleterre, en France, en Italie; pour l'armée russe, il n'y a rien ou à peu près; pour l'armée allemande, les renseignements n'ont trait qu'aux années 1916 et 1917.

En France, notre système d'évaluation de pertes était au point en 1918, mais il était vicié à son point de départ : un auxiliaire, attaché à l'officier de détail, aurait dû suivre l'effectif de la compagnie pour dresser l'état des morts et disparus; une autre erreur qui compromet les identifications vient de l'enlèvement des médailles. Toutes nos erreurs diminuent le chiffre de nos pertes.

M. MARIN cite à l'appui de ces erreurs la statistique de quelques communes de son département.

L'évaluation a été faite jusqu'au 11 novembre d'une part, puis des blessés morts ensuite, des réformés n° 2 morts de tuberculose.

La législation des disparus, le paiement du pécule, le regroupement des tombes, les exhumations, les jugements de décès, les décisions des conseils de guerre, la statistique des morts fournie par les communes permettent de contrôler la statistique des morts et des disparus.

M. MARIN expose ensuite les principes et les résultats de celles des blessés, des multi-blessés, des pensionnés, des invalides à pension, des pensionnés définitivement, des degrés d'invalidité.

Il examine ensuite les pertes lointaines, sur la population civile au point de vue de la nuptialité et de la natalité futures; il envisage notamment les pertes par classe, car les générations de plus jeunes gens ont quasi disparu.

Il étudie aussi quelques-unes des conséquences sociales de ces pertes et d'abord sur les professions atteintes : libérales, paysans et ouvriers; sur les régions et particulièrement sur les communes très frappées.

Il donne la statistique des dommages aux familles, chiffre des veuves de guerre, des orphelins, des ascendants restés sans soutien.

Il passe rapidement en revue les statistiques anglaise, américaine, canadienne, belge, italienne, roumaine, portugaise, luxembourgeoise, allemande, autrichienne, bulgare et turque.

Comme conclusion, M. MARIN commente les deux documents qui sont les plus essentiels : le pourcentage du chiffre des morts par rapport à la totalité de la population et les pertes de guerre aux armées.

Le conférencier indique que les pertes ne doivent pas être considérées seulement en elles-mêmes, mais comme manifestant les efforts des différentes armées, et il examine à ce point de vue, pour divers belligérants, l'étendue de la mobilisation, l'effectif mobilisé par rapport à la population, l'effort d'incorporation, la durée moyenne de la mobilisation, l'âpreté du recrutement, la répartition de l'effectif dans les armées, l'usure, etc.

Citons l'effectif sur le sol français au moment de l'armistice :

	2.800.000 hommes combattants, France.	
Au plus.	1.840.000	— Angleterre.
—	1.993.000	— Amérique.

En août 1914, la Marne nous a coûté :

	313.000 hommes (ce sont ces morts qui ont sauvé la patrie).
La Somme	121.000 hommes.
L'Yser	144.000 hommes (qui a sauvé l'Angleterre).

M. le Président remercie M. MARIN de son intéressante et substantielle communication et donne la parole à M. Fernand FAURE.

M. Fernand FAURE insiste pour que M. MARIN veuille bien s'engager à ouvrir la discussion à la prochaine séance sur sa magistrale communication, en prenant comme point de départ les dépenses de l'État du fait de la guerre, puis des réparations des dommages. C'est à propos des dommages qu'on étudiera alors la méthode à suivre, mais, à son avis, il est nécessaire d'adopter une méthode. Il préconise donc de mettre à l'ordre du jour : « La statistique des frais de la guerre ». Il estime que c'est là l'occasion de revenir à la méthode du coût de la guerre.

M. CADOUX ajoute qu'il n'y a pas dans les frais de la guerre que les dépenses de l'État, il y a les dépenses des villes : la Ville de Paris entre autres; outre les conséquences directes, il y a les collectivités.

M. le Président fait observer qu'il n'y a pas lieu, étant donné l'heure, de poursuivre la discussion et met à l'ordre du jour de la prochaine séance l'étude des frais de la guerre.

M. D'EICHTHAL estime qu'il faut spécifier : « Frais de la guerre en France » d'abord.

M. le Président approuve cette modification et fixe ainsi l'ordre du jour de la prochaine séance : « Frais de la guerre en France ».

COMMUNICATION DE M. MICHEL : « LA VALEUR IMMOBILIÈRE DU TERRITOIRE ENVAHI (GUERRE 1914-1918) (FORTUNE PRIVÉE) ET LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS LIBÉRÉES

En raison de l'heure tardive, la communication que devait faire M. MICHEL sera insérée en annexe au présent procès-verbal.

La séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
G. DELAMOTTE.
